

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2016



PETR
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°6 du : 14 décembre 2016

Délibération n° : 2016.069

Page 1 sur 2

Objet : n°2016.069 BOIS : Modification du plan de financement de la délibération 2016.049 : Subvention stratégie locale de développement pour la gestion de la forêt

Par suite d'une convocation en date du 8 décembre 2016, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais Des Ecrins du Guillestrois et du Queyras** se sont rassemblés au lieu ordinaire de ses séances le 14 décembre 2016 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais Des Ecrins du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Cyrille DRUJON D ASTROS

Etaients présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFFOUR	Présent	Francine DARDEN	Absente
Alain FARDELLA	Absent	Thierry BOUCHIE	Présent
Pierre LEROY	Présent	Thyphaine BERTHET BOUTARIC	Absente
Sébastien FINE	Pouvoir Pierre LEROY	Eric PEYTHIEU	Absent
Catherine VALDENAIRE	Absent	Jean Pierre SEVREZ	Absent
Communauté de communes du Pays des Ecrins – 2 voix			
Cyrille DRUJON D ASTROS	Présent	Jean Robert RICHARD	Absent
Jean CONREAUX	Présent	Martin FAURE	Présent
Communauté de communes du Guillestrois – 2 voix			
Max BREMOND	Absent	Dominique MOULIN	Absent
Bernard LETERRIER	Absent	Jean Louis BERARD	Présent
Communauté de communes de l'Escarton du Queyras – 2 voix			
Christian LAURENS	Absent	Jacques BONNARDEL	Absent
Christian GROSSAN	Présent	Serge LAURENS	Présent

Vu :

La validation de la candidature du PETR à l'appel à projet portant sur les stratégies locales de développement pour la gestion de la forêt dispositif 16.7-2

Le dispositif 16.7-2 du programme de développement rural de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui ne rend pas éligibles les frais indirects liés notamment aux frais de déplacements ou de structure dans le cadre de la conduite du projet

Le plan de financement retenu par lors de l'attribution de l'aide FEADER/REGION qui ne retient pas les frais de communication et déplacement

CONSIDERANT :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2016



POLÉ D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°6 du : 14 décembre 2016

Délibération n° : 2016.069

Page 2 sur 2

Objet : n°2016.069 BOIS : Modification du plan de financement de la délibération 2016.049 : Subvention stratégie locale de développement pour la gestion de la forêt

Que ce projet est important pour le territoire et qu'il va être nécessaire au chargé de mission de se déplacer

Que les frais de communication ne sont pas nécessaires

Après en avoir délibéré et voté par :

Nombre de membres en exercice	9	Nombre de suffrages	9
Nombre de membres présents	8	Nombres de membres représentés	1
Nombre de suffrages exprimés		9	
Pour	9	Contre	0
		Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

- Approuve le plan de financement modifié suivant :

Dépenses 2017 -2018		Recettes 2017-2018	
Dépenses d'étude AMO	12 000€	Union Européenne	58 304 €
Dépenses de communication de l'opération	0 €	Région	14 576 €
Dépenses de déplacement, de restauration, d'hébergement	2 000 €	Autofinancement	20 220 €
Dépenses de personnel	79 100 €		
TOTAL	93 100 €	TOTAL	93 100 €

- Autorise le Président à signer tous courriers, demandes de subvention, conventions, actes ou partenariats en lien avec ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
Pierre LEROY

